

COMMUNE DE WATTEN

ARRÊTÉ DU MAIRE

N° 2025/165

INTERDICTION DE CIRCULATION RUE DE L'ERMITAGE TRAVAUX SUR LE RESEAU ENEDIS

Le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et le Code de la Route,
Vu la demande faite par M. Yannick COMBLET, représentant la société Eiffage,
qui va réaliser des travaux d'implantation de nouveaux supports avec reprises depuis le
réseau souterrain du N°83 au N°115 rue de l'Ermitage pour le compte d'Enedis Hazebrouck,
Considérant qu'il convient de prendre des mesures pour assurer la sécurité
des usagers et faciliter le bon déroulement des travaux,

ARRÊTE

Art 1 : La circulation sera totalement interdite du N°83 au N°115 rue de l'Ermitage pendant
les travaux, à compter du 11/08/2025 et ce pour une durée prévue de 90 jours.

Art 2 : Le stationnement sera interdit pour tous les véhicules pendant la durée des travaux.

Art 3 : La vitesse sera limitée à 30km/h pendant la durée des travaux.

Art 4 : Ces dispositions entreront en vigueur dès la pose de la signalisation réglementaire par
l'entreprise. L'entreprise s'assurera du maintien d'une signalisation précise et correcte
pendant toute la durée du chantier, de l'accès des riverains et du passage de tous les
véhicules de secours, et des dispositions à prendre pour le ramassage des ordures
ménagères et recyclables du SIROM Flandre-Nord.

Art 5 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- L'entreprise EIFFAGE
- La DVI du CD 59
- La CCHF, gestionnaire de voirie communale
- Le gestionnaire de transports scolaires
- La gendarmerie et les sapeurs- pompiers

Fait à WATTEN, le 30/06/2025

Le Maire.

POUR COPIE CONFORME

Le Maire,



Daniel DESCHODT.